

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	28

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
**Séance du 27 septembre 2023**

Numéro Délibération	53/2023
date de mise en ligne	3 Octobre 2023

Convocation transmise le 21 septembre 2023

objet de la délibération	Dénomination du Terrain Multisports « Philippe BERETTI »
--------------------------	--

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

**Présents :** M. Guy LAURET – Mme Cécile VEILLON – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRAË – M. Pierre BARRE – Frédéric SARROUY – M. Anthony PEROTTI – M. Lionel ESPEROU.

**Représentés :** M. Max RASCALOU – Pouvoir à Monsieur Laurent VIDAL / M. Jean Paul FINART – Pouvoir à M. François BATOCHÉ / M. Laurent TEISSIER – Pouvoir à Mme Catherine ITIER / Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Pouvoir à Mme Cécile VEILLON / Mme Sylvie COSTA – Pouvoir à Mme Christine OLIVA / M. Raymond HAREL – Pouvoir à M. Jean IBANEZ / Mme Valérie BONIOL ALDIE – Pouvoir à M. Frédéric SARROUY.

**Excusés :** /

**Absente :** Mme Sabrina ELKHEITER .

Madame Cécile VEILLON a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Jean IBANEZ rapporte l'affaire ;

Afin d'honorer la mémoire de Philippe BERETTI, élu municipal de 1995 à 2020 et délégué aux sports de 1998 à 2020, je vous propose de donner son nom au Terrain Multisports, récemment aménagé au sein du complexe sportif Guillaume DIDES.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

**Ne prennent pas part au vote :** Néant

**Abstentions :** Néant

**Contre :** Néant

**Pour :** 28

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Guy LAURET



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

Mise en ligne le : .....

Transmise en Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
034-213403272-20230927-53-2023-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2023  
Date de réception préfecture : 02/10/2023

---

